

JEU CONCOURS « éleveurs, rapportez vos déchets, c'est recyclé ! » – A.D.I.VALOR

Art. 1/ NATURE DU CONCOURS.

La société A.D.I.VALOR organise, du 12 septembre au 6 octobre 2023, lors du SPACE et du Sommet de l'Élevage un jeu concours « éleveurs, rapportez vos déchets, c'est recyclé ! » sans obligation d'achat, réservé aux agriculteurs ciblés par A.D.I.VALOR.

ART. 2/ PRINCIPE DU CONCOURS.

Le but du concours est de répondre à une série de questions. Pour répondre les participants doivent remplir le coupon-réponse et le déposer dans l'urne présente sur le stand d'A.D.I.VALOR au SPACE et au Sommet de l'élevage.

Chaque participant ne peut jouer qu'une fois. Les gagnants seront tirés au sort à la fin des salons, prévu le 25 octobre 2023.

ART. 3 / INSCRIPTION.

Les participants potentiels seront identifiés par les équipes A.D.I.VALOR lors des salons. Le fait de répondre à au moins une question vaut inscription et acceptation du règlement. Le jeu est gratuit et sans obligation d'achat. Il est accessible uniquement par coupon-réponse.

ART. 4/ ATTRIBUTION ET GRILLE DES LOTS

Les gagnants seront tirés au sort – le tirage au sort est prévu le 25 octobre 2023, 10 supports de sacs sont à gagner au SPACE et 10 supports de sacs sont à gagner au Sommet de l'Élevage.

Tous les lots sont identiques : chaque gagnant recevra un support de sacs d'une valeur de 100 euros.

ART. 5/ DROITS d'UTILISATION

L'inscription au jeu concours vaut acceptation du règlement par les participants qui autorisent A.D.I.VALOR à toute forme d'exploitation du concours. Les gagnants doivent accepter que leur identité soit publiée, sans pouvoir exiger une contrepartie quelconque, à moins de renoncer à son lot.

A.D.I.VALOR s'engage à ne pas diffuser auprès de partenaires ou organismes les coordonnées des participants.

ART. 6/ CONTACTS

La société organisatrice est A.D.I.VALOR – LE CAT SUD 68 cours Albert Thomas - 69371 Lyon Cedex 08 - Tél : 04 72 68 93 80 - Fax : 04 72 68 93 86

ART. 7/ INFORMATIQUE ET LIBERTÉ.

Les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de radiation des informations nominatives les concernant, qu'ils peuvent exercer à l'adresse postale de la société organisatrice.

La société A.D.I.VALOR ne saurait encourir quelque responsabilité si elle est amenée à annuler le présent jeu, à l'écourter, le prolonger ou le reporter.

Le présent règlement est déposé chez maître Charline MOREL - Huissier de justice à PONT-SUR-YONNE (89140)

Il est disponible sur simple demande auprès d'A.D.I.VALOR.

Le Règlement du Jeu est également adressé à titre gratuit à toute personne en faisant la demande avant la clôture du Jeu. Cette demande doit être adressée, par courrier uniquement, à l'adresse suivante :

A.D.I.VALOR – LE CAT SUD 68 cours Albert Thomas - 69371 Lyon Cedex 08.

Le timbre correspondant à la demande sera remboursé sur simple demande écrite, au tarif lent en vigueur, obligatoirement accompagnée du nom, prénom et adresse du participant, de l'intitulé du Jeu, et en joignant un Relevé d'Identité Bancaire (ou RIP, ou RICE) conformément aux stipulations de l'article 7 du Règlement.

Aucune demande de remboursement des frais d'affranchissement ne pourra être honorés si les conditions indiquées ci-dessus ne sont pas remplies, et aucune demande ne pourra être effectuée par téléphone. La Société Organisatrice se réserve le droit de refuser le remboursement à toute personne n'étant pas identifiée comme un participant.

Les demandes de remboursement devront être impérativement adressées dans un délai d'un mois suivant la date limite de participation. Passé ce délai, aucune demande ne sera prise en compte.